

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 11 JANVIER 2022

Date de la convocation : 4 janvier 2022

Date d'affichage : 21 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze janvier à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard GORISSE, maire.

Présents : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, GEORGELIN José, GORISSE Gérard, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, VANDERDONT Audrey

Représentés : CAIN Patrick par EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert par BOUCHER Delphine, GERGOINE Didier par GORISSE Gérard, GONCALVES Chantal par LEPAGE Rémy, HERBIN Julien par COLAS Sarah, POUCINEAU Sabine par DE ANDRADE Maxime

Absents : MICHEL Christophe, MOREAU Clara

Secrétaire : Madame EGOT Bernadette

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

20220101 - Vidéoprotection : approbation du projet et demande de subventions FIPD, DETR et Conseil Régional

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	17	17	0	0	0

Vu le Code Général des collectivités territoriales : articles L.2334-32 à L.2334-39 et articles R.2334-19 à R.2334-35

Vu la délibération n° 2020/01-09/4 du 1^{er} septembre 2020 relative à l'accord sur le projet de vidéosurveillance,
Vu la délibération n°2021_05_10_03 du 5 octobre 2021, autorisant la demande de subventions pour le projet de vidéo protection,

Vu la délibération n°202112 28 du 7 décembre 2021 autorisant les demandes de subventions DETR et DSIL pour le projet de vidéoprotection,

Vu le code des marchés publics,

Considérant le projet de vidéoprotection présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'installation de vidéoprotection sur la commune de Fère-Champenoise / Normée

DECIDE de demander les subventions au titre du FIPD et de la Région Grand-Est aux taux maximum subventionnables pour les travaux de réalisation du projet de vidéoprotection.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier

20220102 - Election d'un représentant « élu » au CNAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	17	17	0	0	0

Vu la délibération relative à l'adhésion de la commune,
Vu les statuts du CNAS,
Vu la délibération n° 2021_07_09_08 du 7 septembre 2021 désignant Mme Véronique CAIN au collège « agent »

Considérant la démission de Mme Sandrine POINSENET de son mandat de conseillère municipale,

Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau représentant au collège « élu ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DESIGNE Mme Violène KEIME représentant le collège « élu » au CNAS.

Informations et questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Fait à FÈRE-CHAMPENOISE, les jours, mois et an susdits

Le maire,